

Info...Info...info...info...info...

Les impôts locaux augmenteront au minimum de 0,9% en 2015. Malgré l'absence de réforme jusque-là, les valeurs locatives sont revalorisées chaque année. Pour 2015, la hausse sera de 0,9%. Cela signifie que les impôts locaux augmenteront d'autant, au minimum. Les collectivités peuvent en effet choisir de booster leurs recettes fiscales à travers l'augmentation des taux d'imposition. Or, ces revalorisations sont déjà importantes. En 2013, sur 1,8 milliard de hausse d'impôts locaux, 840 millions provenaient de la revalorisation des valeurs locatives.

Retraites complémentaires : augmentation des taux de cotisations Arrco et Agir de 0,1 point.

Les fonctionnaires de catégorie C : gagnent 5 points d'indice au 1^{er} janvier, ce qui est loin de compenser les années de gel de la valeur du point d'indice.

Augmentation du RSA (Revenu de solidarité active) de 0,9%. Soit 513,88 euros pour une personne seule sans enfant et 770,82 euros pour un couple sans enfant.

L'indice de référence des loyers a atteint 125,29 au quatrième trimestre 2014, soit 0,37% de hausse sur un an.

L'ancien directeur de Sanofi généreusement remercié. Christopher Viehbacher, directeur général de Sanofi, a été remercié en octobre par son conseil d'administration. Le choc de ce renvoi sera atténué par le montant de l'indemnité transactionnelle qui lui sera versée : **2,961 millions d'euros**. Et ce, sans compter les indemnités pour clause de non-concurrence et les actions « de performance » qui lui ont été attribuées.

Les travailleurs handicapés candidats à la retraite anticipé doivent justifier d'un taux d'incapacité au moins égal à 50%, au lieu de 80% auparavant.

Chômage l'allocation doit s'élever à **28,58 euros par jour** au minimum, mais ne peut dépasser 75% du salaire journalier de référence.

Le montant de la fraction insaisissable du salaire est fixé à 513,88 € /mois au 1^{er} janvier 2015. Si une saisie est pratiquée sur la rémunération du salarié, une somme, la fraction dite insaisissable, est laissée à sa disposition.

Il est possible pour les consommateurs de **résilier leur contrat d'assurance auto ou habitation** quand ils le veulent depuis le 1^{er} janvier 2015, dès lors qu'ils ont dépassé douze mois d'engagement.

CSG Le montant de la Contribution sociale généralisée est de 7,5% sur 98,25% du salaire brut.

Le livret A, un bas de laine qui se vide. Selon des statistiques publiées le 21 janvier par la Caisse des dépôts, les détenteurs d'un livret A ont effectué davantage de retraits que de dépôts en décembre pour le huitième mois consécutif, à hauteur de 290 millions d'euros. Le livret A termine ainsi l'année dans le rouge, avec des retraits d'argent supérieurs de 6,13 milliards d'euros aux dépôts effectués sur les plus de 63 millions de comptes ouverts en France.

Les tarifs réglementés du gaz naturel baisse de 1,27% en moyenne au 1^{er} février 2015

- **8%** c'est la baisse de la part des salaires dans la production mondiale brute depuis 1980, dénonce la commission syndicale consultative auprès de l'OCDE. De plus, la part de revenus des 1% les plus riches a quadruplé aux Etats-Unis. En Europe la tendance est moins nette mais significative dans certains pays.

A compter du 1^{er} février 2015, pour **ouvrir droit aux indemnités journalières**, l'assuré doit justifier d'une durée de travail minimale, exprimée en heures (150 h par trimestre et non 200 h – 600 h et non plus 800 h par an) ou d'un montant minimal de cotisations dues sur une période de référence.

En 2014, **333 596 ruptures conventionnelles** ont été homologuées, selon les statistiques du ministère du Travail. Ce nombre progresse de 6% par rapport à 2013. Un record depuis la mise en œuvre du dispositif en 2008. Sur le seul mois de décembre 2014, ce sont près de 32 000 ruptures qui ont été homologuées.